

# Bienvenue à Villeneuve-Saint-Denis



## SOMMAIRE

- Equipe Municipal .....	P. 3
- Les employés de la Commune .....	P. 4
- L'école .....	P. 5
- Transport scolaire .....	P. 7
- Taxe d'aménagement .....	P. 8
- Ramassage des ordures, encombrants... ..	P. 8
- Démarches administratives .....	P. 12
- Tranquillité publique .....	P. 14
- Vie sociale .....	P. 16
- Associations Communales .....	P. 19
- Divers : Petit marchés, salle des fêtes, dates à retenir .....	P. 24
- Numéros utiles .....	P. 25
- Notes .....	P. 26

Vous venez d'emménager à Villeneuve-Saint-Denis. La Municipalité et l'équipe de la Mairie vous souhaitent la bienvenue !

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les renseignements essentiels qui concernent votre quotidien à Villeneuve-Saint-Denis. (Numéros utiles, école, ramassage des ordures ...)

## EQUIPE MUNICIPALE

- ✓ Peggy PHARISIEN, Maire
  
- ✓ Michel BAZERBES, 1<sup>er</sup> Adjoint
- ✓ Jean-Pierre GILLET, 2<sup>ème</sup> Adjoint
- ✓ Philippe IMBERT, 3<sup>ème</sup> Adjoint
  
- ✓ Nathalie COLOMBEL, Conseiller Municipal
- ✓ Laurence GREMILLET, Conseiller Municipal
- ✓ Stéphane LARCHET, Conseiller Municipal
- ✓ Ba Son PHAM, Conseiller Municipal
- ✓ Marc RABOT, Conseiller Municipal
- ✓ Joël ROYNARD, Conseiller Municipal
- ✓ Mercedes SAN EMETERIO, Conseiller Municipal
- ✓ Philippe VANACKER, Conseiller Municipal
- ✓ Olivier VICTORIEN DIT RICHARD



☎ 01.60.43.80.80

💻 [www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)



## LES EMPLOYES DE LA COMMUNE

### **Le Secrétariat de Mairie :**

- ✓ Evelyne VUITTENEZ
- ✓ Mélissa DEBURE
- ✓ Nathalie POIX

### **Le Service technique :**

- ✓ André VRIET

### **Le Service Périscolaire :**

- ✓ Rani SHEFFMANN
- ✓ Eve GORELLI
- ✓ Véronique LAMBOLEY
- ✓ Leslie ETIENNE
- ✓ Amélie LEFEUVRE
- ✓ Rani SCHEFFMANN
- ✓ Gwendoline COLIN

### **Accueil public à la Mairie :**

Lundi de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi et Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

### **Accueil téléphonique**

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

**Permanence : Le Maire et ses adjoints peuvent vous recevoir sur simple rendez-vous.**

**Vous pouvez nous contacter :**

 01.60.43.01.06

 01.60.43.29.55

 [villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr](mailto:villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr)

## L'ÉCOLE

### Horaires de l'école :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8 h 20 à 11 h 30 et de 13 h 20 à 16 h 30

☎ 01.64.63.16.97 (laisser un message avec vos coordonnées sur le répondeur. Les enseignantes écoutent vos messages et elles rappelleront)

### Les enseignantes :

PS - MS : Christelle DEBOUT, Directrice

GS - CM2 : Audrey MAISONNEUVE

CP - CE2 : Sabine BAUDRIER

CE1 - CM1 : Mesdames KICZYNSKI et VINCENT

### Inscription école, Cantine :

Pour une inscription école, vous devez vous présenter à la mairie, (Service scolaire - Mélissa DEBURE, responsable du service périscolaire) muni de :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Carnet de santé

Le dossier scolaire sera à remettre en Mairie, une fois le dossier complet Mélissa vous remettra les coordonnées de la Directrice pour prise de rendez-vous pour finaliser l'inscription de votre (vos) enfant(s).

La cantine : Notre prestataire, « AMOR CUISINE » nous impose que tous changements soient renseignés une semaine auparavant. (maximum mercredi avant 10h). L'utilisation du service de restauration peut se faire à l'année ou selon planning. Le prix d'un repas est de 5,00 € et de 6,80 € pour une utilisation occasionnelle d'un enfant non inscrit.



### Accueil périscolaire :

Un accueil est mis en place tous les matins du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés, de 7 h 30 à 8 h 30. L'accueil du soir se fait du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 19 h 00. Il se peut également être occasionnel.

Pour des raisons de sécurité et afin que le personnel puisse terminer son temps de travail à des heures convenables, **il est impératif que tous les enfants soient partis à 19 h 00.** (merci pour eux !)

Coût de la garderie pour les parents : le matin **1,80 €**, le soir **4,95 €** et le forfait sera de **6,20 €**.

Coût réel de la garderie : le matin **5,48 €** et le soir **10,91 €**.

Un accueil est mis en place pour le mercredi et la première semaine des petites vacances scolaires.

Coût de la garderie pour les parents :

Garderie 8h30/11h30 : 4,20 € (1,40€/h)

Cantine 11h30/13h30 : 5,00€

Garderie 13h30/16h30 : 4,20€ (1,40€/h)

Coût de la journée complète : 20,15 €

Coût de la journée avec cantine sans l'accueil : 13,40€

La commune de Serris peut accueillir nos enfants (limité à 20 places) au centre de loisirs pendant les vacances. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie de Serris au 01.60.43.52.00.

#### **Les Lutins :**

Le mercredi, vos enfants peuvent être accueillis par l'association **La Récré des Lutins** (de 14 h 00 à 17 h 00) pour les enfants de 6 ans à 11 ans (du CP au CM2). (Les enfants inscrits seront pris en charge après le repas à la cantine de l'école, par les bénévoles de l'association, les horaires peuvent être modifiés en cas de sorties.)

Merci de prendre contact avec :

Marie-France IMBERT

Enfin si des parents ne peuvent pas récupérer leur enfant chez les lutins à 17 h 00, ces derniers seront ramenés à l'accueil périscolaire qui les prendra en charge jusqu'à 19 h 00 au plus tard.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

**Ligne 32** : A compter du 10 juillet 2017, la ligne 32 bénéficiera d'une augmentation des rotations du lundi au vendredi, un bus toutes les 20 min en période de pointe et un bus toutes les 60 min en période creuse. Le service étant assuré de 6 h 00 du matin à 21 h 00 du soir tout au long de l'année. La mise à jour des horaires est disponible en Mairie.

L'arrêt de bus situé à la Guette est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> juillet faute de fréquentation.

 [http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-32-pep's\\_051](http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-32-pep's_051)

### Service de transport à la demande : PEP'S



**1. Inscrivez-vous au service** par téléphone, courrier, mail ou internet.  
[www.plusdepeps.net](http://www.plusdepeps.net) 01 73 00 00 77 (numéro non surtaxé)

**2. Recevez votre carte d'adhésion** sous une semaine après votre inscription. Vous pourrez utiliser le service en attendant la réception de votre carte.

**3. Réservez par téléphone ou par internet**, du lundi au vendredi de 7 h à 19h, jusqu'à 2h avant l'heure de passage du bus. Vous pouvez réserver plusieurs trajets sur une longue période.

**4. Présentez-vous à l'arrêt réservé**, quelques minutes en avance. Vous aurez reçu un SMS de confirmation.

**5. Présentez votre carte d'adhésion et validez votre titre de transport en montant dans le véhicule.** Le service est accessible avec un titre de transport francilien ou en achetant un ticket auprès du conducteur (au tarif en vigueur).

**6. Descendez au point d'arrêt réservé.**

**UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET RÉACTIF**  
 Toutes les lignes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe s'applique à toutes les opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement de bâtiment et aménagement de toute nature soumis au régime des autorisations d'urbanisme ainsi que dans le cas de changement de destination de certains locaux des exploitations agricoles (granges en habitation).

Elles s'appliquent à toutes les autorisations d'urbanisme déposées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 conformément aux articles L.331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme.

Sont exonérés les constructions inférieures à 5m<sup>2</sup>.

Pour en savoir plus : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/politiques-publiques>

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES, COLLECTE SELECTIVE, ENCOMBRANTS, DECHETTERIES, BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Le calendrier des jours de ramassage est affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage.

**Ordures ménagères - Ramassage le jeudi matin (même les jours fériés)**

Vos poubelles doivent être sorties dès le mercredi soir. Ne déposez pas de simples sacs sur le trottoir. (Accès chiens et chats errants).

***Merci de vous équiper d'une poubelle ou d'un container approprié !!!***

***La municipalité veillera au respect de cette consigne.***

Elles doivent être rentrées dans votre propriété le plus tôt possible pour le respect de notre environnement qui doit rester agréable pour tous !

Tous déchets non ramassés par la société SEPUR, notamment lors de la collecte des encombrants, doivent être récupérés par les habitants concernés et être amenés en déchetterie.

## Collecte sélective - Ramassage tous les 15 jours, le mardi semaines impaires

- ✓ 8 - 22 janvier 2019
- ✓ 5 - 19 février 2019
- ✓ 5 - 19 mars 2019
- ✓ 2 - 16 - 30 avril 2019
- ✓ 14 - 28 mai 2019
- ✓ 11 - 25 juin 2019
- ✓ 9 - 23 juillet 2019
- ✓ 6 - 20 août 2019
- ✓ 3 - 17 septembre 2019
- ✓ 1 - 15 - 29 octobre 2019
- ✓ 12 - 26 novembre 2019
- ✓ 7 - 21 décembre 2019



Prévoir la sortie de ces « déchets » dès le lundi soir.  
Le recyclage est devenu une nécessité pour l'avenir de notre planète.  
Merci à tous pour votre « éco-citoyenneté »

### Encombrants :

Ramassage le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois par la Société SEPUR :

- ✓ 14 janvier 2019
- ✓ 18 février 2019
- ✓ 18 mars 2019
- ✓ 15 avril 2019
- ✓ 20 mai 2019
- ✓ 17 juin 2019
- ✓ 15 juillet 2019
- ✓ 19 août 2019
- ✓ 16 septembre 2019
- ✓ 21 octobre 2019
- ✓ 18 novembre 2019
- ✓ 20 décembre 2019



Prévoir la sortie de ces encombrants dès le dimanche soir. Merci de regrouper, ficeler vos déchets pour favoriser la collecte et éviter leur dispersion sur les trottoirs. **ATTENTION! Les appareils ménagers et électroniques, les gravats, les palettes, les déchets dangereux (peinture, solvant, acide,...),**

**batteries de voiture** ainsi que les **parois vitrées** ne sont pas ramassés par la collecte des encombrants. Ils doivent être déposés en déchetterie.

**DANS LE CAS OU DES ENCOMBRANTS N'AURAIENT PAS ETE COLLECTES, MERCI DE BIEN VOULOIR LES RECUPERER.**

### POUR RECYCLER : je trie, j'agis !



### Bornes d'apport volontaire :

Pour vous débarrasser d'importants volumes, des bornes sont installées sur la commune :

- ✓ **LA DENICHERIE** : 1 container bleu (journaux, magazines) + 1 container pour verre en mélange + 1 container pour verre incolore.
- ✓ **ALLEE VERTE** : 1 container bleu (journaux, magazines) + 1 container pour verre en mélange



## Compostage domestique :

Vous souhaitez pratiquer le compostage ?

Le SIETOM met à votre disposition gratuitement 2 composteurs maximum par foyer. Une initiation au compostage de 30 min est obligatoire.

Vous pouvez prendre un rendez-vous sur le site du SIETOM.

Pour tout renseignement :

Sophie-Anne MONTERNOT,  
Responsable

☎ 01.64.07.37.359

✉ [sa.monternot@sietom77.com](mailto:sa.monternot@sietom77.com)

🌐 [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)



Composter, c'est gratuit et enrichissant

Avec un composteur ou en tas, réduisons le volume de notre poubelle et transformons nos déchets organiques en engrais naturel pour nos jardins !

Conditions d'obtention :

- avoir un jardin,
- s'inscrire sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com),
- retirer son composteur lors d'une session organisée au siège du SIETOM ou sur une commune partenaire,
- suivre l'initiation obligatoire assurée par un maître composteur au moment du retrait.

Acquisition gratuite (limitée à 2 par foyer)



Avec la participation de  

## Les Déchetteries SIETOM

L'accès au réseau de déchetteries est conditionné par le respect du règlement intérieur consultable dans chaque déchetterie et sur le site internet du syndicat : [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)

### **Première inscription**

Elle se fait à l'accueil de la déchetterie de votre choix sur présentation :

- ✓ D'une pièce d'identité
- ✓ D'un justificatif de domicile de -3 mois au même nom (pas de facture téléphone)

**Renouvellement d'une carte perdue : 5,00 €**

Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 au siège du SIETOM, 45 route de Fontenay - 77220 TOURNAN EN BRIE, sur présentation d'une pièce

d'identité et d'un justificatif de domicile de -3 mois au même nom et 5,00 € (pas de règlement CB)

Par courrier à l'adresse ci-dessous avec copie des mêmes documents, un chèque de 5,00 € à l'ordre du Trésor Public et une enveloppe timbrée à votre adresse.

	D'OCTOBRE A AVRIL	DE MAI A SEPTEMBRE	FONTENAY TRESIGNY OZOIR LA FERRIERE EVRY GREGY SUR YERRES	GREZ ARMAINVILLIERS ROISSY EN BRIE
LUNDI	09H00 - 11H45 14H00 - 18H00	09H00 - 11H45 13H30 - 19H00	<i>fermé</i>	<i>ouvert</i>
MARDI	09H00 - 11H45 14H00 - 18H00	09H00 - 11H45 13H30 - 19H00	<i>fermé</i>	<i>ouvert</i>
MERCREDI	09H00 - 11H45 14H00 - 18H00	09H00 - 11H45 13H30 - 19H00	<i>ouvert</i>	<i>fermé</i>
JEUDI	09H00 - 11H45 14H00 - 18H00	09H00 - 11H45 13H30 - 19H00	<i>ouvert</i>	<i>fermé</i>
VENDREDI	10H00 - 18H00	10H00 - 19H00	<i>ouvert</i>	<i>ouvert</i>
SAMEDI	10H00 - 18H00	10H00 - 19H00	<i>ouvert</i>	<i>ouvert</i>
DIMANCHE	09H00 - 13H00	09H00 - 13H00	<i>ouvert</i>	<i>ouvert</i>

L'accueil des déchetteries ferme cinq minutes avant l'horaire indiqué.

Le réseau est fermé les jours fériés !

Site	Adresse
Roissy-en-Brie	33 avenue du Grand Etang
Ozoir-la-Ferrière	Rue de la ferme du Presbytère
Gretz-Armainvilliers	ZI de Gretz, Route de Presles
Fontenay-Trésigny	Route de Chaubuisson
Evry-Grégy-sur-Yerre	La Plaine du bois de l'érable (à côté des silos)

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Cartes nationales d'identité et passeport biométrique

Nous vous informons que nous ne sommes plus habilités à délivrer les pièces d'identité !

Vous pouvez vous adresser directement à l'une des communes voisines dotées de dispositifs spécifiques.

- ✓ Torcy
- ✓ Bussy Saint Georges
- ✓ Lagny sur Marne
- ✓ Serris



**ATTENTION !!!** Certaines communes reçoivent uniquement sur rendez-vous ! (Délai 1 à 2 mois possible). Nous vous conseillons d'anticiper et de les contacter avant de vous déplacer ! Formulaire en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Il est possible d'établir une pré-demande en ligne en accédant au site [www.predemande-cni.ants.gouv.fr](http://www.predemande-cni.ants.gouv.fr) ou alors [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)

**Timbres dématérialisés** : En plus de leur disponibilité auprès des buralistes, depuis le 11 mars 2015, vous avez la possibilité de vous procurer des timbres fiscaux nécessaires à l'établissement d'un passeport depuis votre ordinateur, tablette, smartphone sur le site : <http://timbres.impots.gouv.fr>

### Déclaration de naissance CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la déclaration de naissance en ligne est disponible via votre compte personnel ameli. En cas de naissance multiples, une seule déclaration est suffisante. Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au 3646 (prix d'un appel, sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

Le professionnel de santé peut éventuellement déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'assurance maladie dans le portail dédié aux professionnels de santé.

 <http://www.ameli.fr>

### Changements d'adresse pour les certificats d'immatriculation

Les demandes et modifications des cartes grises ne sont plus instruites par les sous-préfectures de Provins et de Torcy.

Depuis le premier avril 2015, ces demandes doivent être adressées à la sous-préfecture de Meaux ou à la préfecture de Melun.

Cette démarche peut être réalisée en ligne ; les informations sont disponibles sur le site internet des services de l'état :

 [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

## Autorisation de sortie de territoire

La loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement rétablit l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Un décret doit venir déterminer les conditions d'application de cette disposition.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Attention si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ou la Suisse peuvent réclamer que l'autre parent autorise ce voyage.

## Recensement

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes (garçons et filles) de nationalité française et s'effectue dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.



Vous devez présenter en Mairie :

- ✓ Le livret de famille de vos parents
- ✓ Votre carte d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française
- ✓ Un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, eau ou téléphone)

## Listes électorales

L'inscription sur les listes est obligatoire (art. L.9). Elle relève, à l'exception des cas d'inscription d'office, d'une démarche volontaire (inscription sur demande). La seule sanction en résultant est l'impossibilité de participer au scrutin.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année, par le dépôt en mairie (Cerfa n°12669\*02) ou sur papier libre. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit déposer au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci (art. L.17).

**Si vous déménagez dans une autre commune :**

- ✓ Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.
- ✓ Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

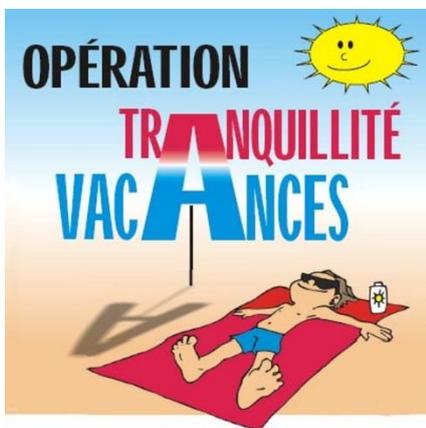
**Si vous restez dans la même commune :**

- ✓ Vous devez informer la Mairie en joignant un justificatif de domicile.

## TRANQUILITE PUBLIQUE

### Votre sécurité

Nous faisons appel à votre vigilance et à votre citoyenneté pour signaler toute situation et comportement suspect d'individu !



Opération **TRANQUILITE VACANCES**. Signalez votre absence à l'aide du formulaire à retirer en Mairie.

*A remettre directement en gendarmerie :*

Gendarmerie de MORTCERF 77163, 133 rue du 27  
Août

✉ [bta.mortcerf@gendarmerie.interieur-gouv.fr](mailto:bta.mortcerf@gendarmerie.interieur-gouv.fr)

☎ 01.60.04.30.24

### Nuisances sonores

(Réf. Arrêté du Mairie n°07/98) - Extrait ...

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- ✓ Du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 20 h 00
- ✓ Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- ✓ Le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00



**Merci de respecter ces horaires et le repos de vos voisins, notamment les dimanches et jours fériés.**

## Nos animaux domestiques

N'oubliez pas que les animaux domestiques (chiens et chats) doivent être tatoués ou porteurs d'une puce électronique.

La Commune a souscrit une convention de fourrière auprès de la SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).

Les chiens doivent être promenés en laisse et muselés pour ceux relevant de la catégorie des « chiens dangereux ».

Il est interdit de les laisser en liberté, pour éviter qu'ils n'entrent dans les propriétés privées.

**Les propriétaires de chiens sont priés d'être attentif aux nuisances sonores que peuvent occasionner les aboiements répétitifs. Des plaintes peuvent être déposées à l'encontre des propriétaires canins.**



### Responsabilités du maître vis-à-vis de son chien.

Chasse aux crottes en 3 leçons :

Dès que l'incident survient, sortez votre sac plastique que vous aurez emporté avec vous.

1. Placer votre main dans le sac.
2. Ramassez la crotte.
3. Retournez le sac sur lui-même comme un gant. Faites un nœud et jetez le tout dans une poubelle.

## Feux de jardin

**La pratique du brûlage à l'air libre des déchets de toute nature est totalement interdite !**

L'article 84 du règlement sanitaire départemental **interdit** :

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autres déchets polluants (plastique, bois traités, pneus, etc.. le brûlage des déchets verts résultant des tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, élagages, broussailles, etc. ...).

Par ailleurs, une circulaire interministérielle du 18/11/2011 a précisé aux préfets des



départements (NOR-DEVR 1115467C) les conditions d'interdiction du brulage à l'air libre des déchets verts.

**EN CONSEQUENCE, IL EST DEMANDE AUX HABITANTS DE RESPECTER LE REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL APPLICABLE DE PLEIN DROIT DANS NOTRE COMMUNE.**

**SA VIOLATION PEUT ENTRAINER DES PEINES D'AMENDE PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DE POLICE (article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

## VIE SOCIALE

### Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Le CCAS est à votre écoute pour vous orienter et vous aider en cas de difficultés sociales, soit à titre individuel, soit au sein de votre famille. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en Mairie !

Le Conseil d'Administration attribue des bons d'alimentation en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, non soumises à l'impôt sur les revenus : inscription en Mairie.

Vous avez 70 ans ? Vous pouvez bénéficier d'un bonnement hebdomadaire à France Dimanche : inscription en Mairie.

Pour tout renseignement (assistante sociale, service de la PMI, accès aux droits, autonomie des personnes âgées, demande de RSA...) s'adresser pour prendre rendez-vous à la Maison Départementale de solidarités.

☎01.64.25.07.30 (MDS de Tournan-en-Brie)

### Mission locale des boucles de la Marne



Nous vous rappelons que notre commune adhère à cette structure. Celle-ci accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en recherche de formation et d'emploi.

Accueil chaque jour de la semaine sur rendez-vous :

- ✓ Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00
- ✓ Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 16 h 30

7/9 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne

☎ 01.60.07.34.97

Une permanence est également assurée tous les mercredis :

Maison des Services Publics du Val d'Europe

27 place d'Ariane - 77700 Chessy

Rez-de-chaussée

☎ 01.78.71.40.95

### Epicerie solidaire

Alimentation (produits frais, produits sec, etc...), vêtements, salon d'esthétique etc... Tout à moindre coût !

2 rocade sud / 70 rue de Tournan (1<sup>ère</sup> rue à droite) - 77600 Jossigny

Bus 46 arrêt « Bout Pecheret »

☎ 06.51.69.10.61

### Le portage de repas

Le portage de repas à destination des personnes de plus de 60 ans ou en situation difficile.

- ✓ Tarif repas midi : 5,40 €
- ✓ Tarif repas midi + collation du soir : 6,10 €

*Renseignements et inscription en Mairie.*



### Association des jeunes sapeurs-pompiers de Chessy-Val-d'Europe

Cette association a pour objet de former les jeunes aux activités de sapeur-pompier volontaire pendant 4 ans. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.



✉ [jspvde111@gmail.com](mailto:jspvde111@gmail.com) - 📮 Centre de secours de Chessy, rue du Grand Secours

## La canopée

Cette association, vous propose un lieu d'accueil parents-enfants (0 - 4 ans), vous permettant d'échanger sur les problèmes liés à la communication avec vos enfants.



📍 accueil : 3 rue du château, 77220 Tournan-en-Brie  
✉ [contact@lacanopee-laep.fr](mailto:contact@lacanopee-laep.fr)  
💻 [www.lacanopee-laep.fr](http://www.lacanopee-laep.fr)

## Maison départementale des solidarités

Une équipe de professionnels vous renseigne et vous conseille sur vos démarches administratives.

📍 16 place Edmond de Rothschild, 7720 Tournan-en-Brie  
☎ 01.64.25.07.30

## Le transport des aînés

Le PEP'S est à votre disposition (cf article précédent)

Pour les personnes à mobilité réduite, vous avez la possibilité de faire appel à « Âge d'or services ». C'est une société privé situé à Gretz-Armainvilliers proposant des services auprès des personnes aidées.

☎ 01.64.25.87.74  
💻 <http://agedorservices.com>



*Une présence active à vos côtés*

## **ASSOCIATIONS COMMUNALES**

### Association Sportive de Villeneuve-Saint-Denis

#### 1°) Gymnastique Volontaire

Adaptés à votre niveau, des exercices d'échauffement, d'enchaînements, d'assouplissement, d'équilibre, d'étirements, de cardio et de renforcement musculaire. Le tout, en musique, dans un climat de bien-être et de bonne humeur !

**Cours GV le mercredi, de 11 h 00 à 12 h00, dojo de Villeneuve-le-Comte**

## 2°) Marche Nordique

Ce sport s'adresse aux femmes comme aux hommes, aux sportifs comme aux sédentaires qui souhaitent prendre leur santé en main et se mettre au sport.

Vous voulez pratiquer une activité de plein air, perdre du poids, soulager vos articulations, lutter contre l'ostéoporose ! Venez pratiquer la marche nordique dans une ambiance conviviale et en apprécier tous les bienfaits dans l'esprit « sport-santé » !

**Rendez-vous le jeudi, de 14 h 00 à 16 h 00, au lieu fixé par Véronique**

## 3°) Fitness adultes

Florian, notre animateur jeune et dynamique, propose des cours collectifs ou par ateliers, en incluant « cardio, renforcement musculaire, Abdo-fessiers, gainage, pectoraux, épaules ... » L'utilisation du matériel : Haltères, médecine ball, ballons Pilate, élastiques, cerceaux, plots, steps, permet de développer l'ensemble des muscles de façon harmonieuse.

**Cours le mercredi, de 19 h 00 à 20 h 00, salle des fêtes Pierre Midey, à Villeneuve-Saint-Denis.**

Pour tout renseignement, contactez :  
*Madame Chantal PARISSE, Présidente*  
☎ 01.60.43.07.37

*Un premier cours d'essai gratuit sera offert aux nouveaux adhérents  
Présentation obligatoire d'un certificat médical vous autorisant à pratiquer ces 2 activités*



## La Récré des Lutins

L'Association accueille les enfants :

- ✓ à partir de 6 ans
- ✓ également ceux en grande section de maternelle à condition qu'ils soient accompagnés d'un bénévole)

Chaque mercredi après-midi, de 14 h 00 à 17 h 00, ils sont attendus Salle « Pierre Midey » (les horaires peuvent être modifiés en cas de sorties).

Les enfants sont encadrés par des bénévoles composés de retraités et de parents.

Cette rencontre inter-génération avec les retraités est bénéfique pour tous.

De nombreuses activités sont proposées :

Ateliers divers (préparation du marché de Noël, jeux de société, confection de galette des rois), balade en forêt (cueillette de châtaignes, muguet,...) sorties (cinéma, bowling, vélorail...)

L'Association ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires, sauf sorties exceptionnelles.

Si vous disposez de temps le mercredi après-midi, nous vous attendons, vous serez les bienvenus ! ...

**« Ne jetez plus vos terrines en verre (200 g et 350 g) nous sommes intéressés ! »**

Pour tout renseignement, contactez :

*Madame Marie-France IMBERT, Présidente*

☎ 01.60.43.04.00 / 06.71.03.10.36



## Roller Fever 77

Cette association a pour but de développer la pratique du roller pour tout public. Elle vous propose un rendez-vous un samedi matin par mois :

- ✓ de 10 h 00 à 11 h 00 : des cours encadrés pour les enfants (à partir de 6 ans) et les adultes
- ✓ de 11 h 00 à 12 h 00 : séance libre et ludique à partager en famille ou entre amis.

L'Association propose aussi des stages roller multi-activité (slalom, vitesse, hockey, roller dance, jeux,...) pendant les petites vacances scolaires pour les enfants de 6 à 14 ans.

Renseignements au :

☎ 06.22.66.53.87



## Association des Chasseurs Communaux

L'Association fonctionne en harmonie avec les habitants et les propriétaires voisins des territoires de chasse.

Les consignes de sécurité sont appliquées en respect du règlement intérieur.

Nous vous rappelons les interdictions suivantes :

De septembre à février, les jours de chasse (le dimanche), les promenades sont interdites en forêt privée ainsi que sur les chemins d'accès. Toute l'année, la divagation des chiens est interdite. Ceux-ci doivent être tenus en laisse et ne pas pénétrer dans les bois.



Pour tout renseignement, contactez :

*Monsieur Philippe IMBERT, Président*

☎ 01.60.43.04.00

## Association de la Pêche Communale

Carte annuelle Adulte : 25,00 €

Carte annuelle Junior (12-17 ans) : 10,00 €

Carte à la journée : 10,00 €

L'ouverture a lieu à partir du 1<sup>er</sup> mars de chaque année, et la date de fermeture est fixée au plus tard le dernier dimanche de septembre.

L'accès au site de pêche étant protégé par une barrière, il est impératif que celle-ci soit maintenue fermée à chaque passage : nous comptons sur votre compréhension pour respecter cette recommandation.

Venez passer de bons moments de détente au bord de l'eau !

Les membres du bureau, auront le plaisir de vous renseigner :

*Monsieur Cédric IMBERT, Secrétaire*

☎ 01.60.43.04.34



## Association Let's Move & Dance

Mardi		Jeudi	
<b>16h45</b>	Zumba Kids 4-7 ans		
<b>17h35</b>	Zumba Kids 7-10 ans		
<b>18h45</b>	Zumba	<b>18h45</b>	Pilates
<b>19h45</b>	Dance Move	<b>29h45</b>	Yoga
<b>20h45</b>	Body Mind	<b>20h45</b>	Taille Abdos Fessiers

Les activités proposées :

- ✓ ZUMBA, « pas besoin de savoir danser : l'envie de s'amuser suffit ! »
- ✓ DANCE MOVE, « Une alternative à la ZUMBA mais sur un rythme électro plus soutenu ! »
- ✓ YOGA, « De nombreux bienfaits pour le corps de l'esprit »
- ✓ BODY MIND, « Combinaison de mouvements de Pilates et de Yoga en musique »
- ✓ TAILLE-ABDOS-FESSIERS, « Tout est dans le titre ! »
- ✓ ZUMBA KIDS JUNIOR (4 à 6 ans) et ZUMBA KIDS (7 à 11 ans)

📍 Salle des fêtes Pierre Midey - Villeneuve-St-Denis

☎ 06.61.92.71.61 (Nadia) - 📺 FB : <http://www.facebook.com/letsmoveandance>

## Le comité des fêtes



### **En avez-vous entendu parler ?**

Dans chaque village de France, il peut en exister un. A Villeneuve-Saint-Denis, il existe, il vit correctement grâce ses membres bénévoles depuis plus de quarante ans.

### **Que fait-il ?**

Sa mission est de donner une vie à notre village ! Pour cela l'action des membres bénévoles a une importance capitale pour :

Nos jeunes (de 0 à 10 ans) assistent à un spectacle de Noël avec un goûter. Selon le budget, ils reçoivent un cadeau.

Nos anciens (à parti de 63 ans) sont conviés à un repas annuel avec animation.

### **Qui est-il ?**

Il est composé de bénévoles habitants Villeneuve-Saint-Denis. Le nombre de ses membres n'est pas limité. Chaque membre donne de son temps pour la préparation, l'assistance et l'animation des festivités qui sont programmées annuellement. Comme pour toute association, il a un bureau qui est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

### **Avec quels moyens ?**

La subvention municipale nous permet de réaliser nos deux manifestations majeures. Les bénéfices, obtenus par nos autres activités, permettent d'élever nos prestations majeures qui sont le Noël des enfants et le repas des seniors.

### **Et vous ?**

Nous pensons que vous pouvez tous, Vildyonisiens, Vildyonisiennes, nous aider. Deux pistes seront possibles :

Venez tous participer à nos manifestations. Elles sont toutes annoncées par tract que nous distribuons dans chaque boîte aux lettres. Elles se passent toujours dans la bonne humeur et la convivialité.

Venez participer à la vie de notre association. Ces dernières années sont particulièrement difficiles. Cette année trois personnes nous ont rejoint. C'est très encourageant.

Nous vous remercions pour le temps que vous avez accordé à la lecture de cette information.

Longue vie au comité des fêtes.

Pour tout renseignement, contactez :

*Monsieur Dider LE GARREC, Président - ☎ 06.84.12.35.28*



## Les Jardins de Villeneuve Saint Denis

Cette association de Jardins Familiaux devrait voir le jour dans le second trimestre 2018.

Elle permettra, dans un premier temps, aux Villedyonisiens de pouvoir s'adonner au jardinage sur un terrain communal.

Pour tous renseignements, contactez :

Monsieur Joël ROYNARD

☎ 06.81.00.86.03

## Association ARCAO : Association pour la Rencontre des Cultes Asie-Occident

L'association ARCAO a pour but la pratique et le développement des arts martiaux chinois (kung-fu wushu, boxe chinoise, arts internes et énergétiques, Qi-Gong, gymnastique taoïste).

### Cours :

Sur Villeneuve st denis les cours ont lieu le lundi dans la salle des fêtes Pierre Midey

-de 18h à 19h : cours enfants

-de 19h à 20h15 : cours ados/adultes

Le tarif pour la saison 2018-2019 est de 15 euros par mois

### Pour plus de renseignements :

Tél : 06.84.83.97.41

Mail : [assoarcao@yahoo.fr](mailto:assoarcao@yahoo.fr)

<http://www.facebook.com/arcao77>



## DIVERS

### Petits marchés :

*La Tour de Pizz* : Tous les jeudis de 18 h 00 à 21 h 00. N'hésitez pas, venez déguster ses pizzas, vous serez accueillis par Stéphane avec son sourire et sa bonne humeur. ☎ 06.65.67.90.43

### Salle des Fêtes « Pierre Midey » :

Les tarifs de la Salle des Fêtes « Pierre Midey ». La salle peut être louée deux week-ends par mois.

Tarifs hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) maxi 3 h 00 avec chauffage : 500,00 €

Tarifs été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) maxi 20 h 00 : 450,00 €

Vin d'honneur : 200,00 €

Caution : 350,00 €

Réservation : 80,00 €

Location de la Salle Pierre Midey aux communes membres de la communauté d'agglomération VAL D'EUROPE AGGLOMERATION :

Tarifs été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) maxi 20 h 00 : 550,00 €

Tarifs hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) maxi 3 h 00 avec chauffage : 750,00 €

## SANTE

### CABINET MEDICAL

2 place Edmond James de Rothschild - 77170 Villeneuve-le-Comte

<b>Médecine générale</b>	Dr Claude NEDELEC & Dr PO UNG	☎ 01.60.43.00.28
<b>Masseur Kinésithérapeute</b>	Dominique MAIREAUX	☎ 01.60.43.20.63
<b>Ostéopathe</b>	Marie LALO	☎ 07.60.73.65.45
<b>Chirurgien-dentiste</b>	Cabinet Mme HAMON	☎ 01.60.43.06.29
<b>Cabinet de pédicurie-podologie</b>	Dr Arnaud KAELIN	☎ 01.60.43.28.66
<b>Médecine générale</b>	Dr Delphine CHUET 37 allée Thibaut de Champagne	☎ 01.64.17.64.23
<b>Cabinet d'infirmières</b>	15 rue du Pont de Couilly Martine BOUCHER – Anne FIDELE – Brigitte LEBERT – Nathalie PELCAT	☎ 01.60.43.25.30
<b>Psychologue</b>	Martine DESENCLOS 10 avenue Jules Ferry	☎ 01.60.43.00.73
<b>Psychothérapie</b>	Sylvie DAUDIN 10 place de l'Eglise	☎ 06.68.63.07.35
<b>Pharmacie</b>	Pierre Marie VAUCHIER 18 rue du Général de Gaulle	☎ 01.60.43.00.01

## INFOS TRI

### Renseignements maintenance – SÏETOM

#### OBJETS ENCOMBRANTS

L'enlèvement des objets encombrants (ou montres) se fait  
**le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois**

#### ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se fait **le jeudi et mardi en semaine paire** pour le tri sélectif

#### HORAIRES DE LA POSTE (Villeneuve-le-Comte)

Lundi et mercredi : 14h30 à 17h  
Mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 17h  
Samedi : 9h à 12h

#### DECHETTERIE

Route de presles – 77220 Gretz Armainvilliers  
Lundi et mardi : 9h à 11h45 et de 13h30 à 18h  
Vendredi et samedi de 10h à 18 h  
Dimanche de 9h à 13h

## NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Pompiers	☎ 18	Mission Locale – LAGNY-SUR-MARNE	☎ 01.64.30.10.62
Gendarmerie – MORTCERF	☎ 01.64.04.30.24	Centre des Impôts - Coulommiers	☎ 01.64.75.89.20
SAMU	☎ 15	Centre Anti-Poisons 24h/24	☎ 01.40.05.48.48
SOS VIOL	☎ 0 800 05 95 95	Apiculture M. PIDON	☎ 06.81.32.32.81
SOS MEDECIN	☎ 0 825 33 36 15	EDF (URGENCE DEPANAGE)	☎ 09.72.67.50.77
Urgences dentaires	☎ 0 892 23 11 28	SUEZ (eau)	☎ 0 977 408 408
Allo Enfance Maltraitée	☎ 119	Transports PEP'S – <a href="http://www.buspeps.fr">www.buspeps.fr</a>	☎ 01.60.07.94.70
Violences conjugales	☎ 01.60.96.95.94	Gare TGV – CHESSY	☎ 01.60.43.55.00
Sida Info Service	☎ 0 800 840 800	RER RATP (ligne A)	☎ 0 892 68 41 14
Accueil Sans Abri	☎ 115	Renseignements voyageurs SNCF	☎ 36 35
Fil Santé Jeunes	☎ 0 800 235 236	Bus : Voir horaires en Mairie	
Trésorerie – ROZAY-EN-BRIE	☎ 01.64.25.61.08	Département 77 – MELUN	☎ 01.64.14.77.77
Allocations Familiales	☎ 0 820 25 77 10	Piscine Fontenay-Trésigny	☎ 01.64.25.24.20
Pôle Emploi – SERRIS	☎ 39 49	Fourrière animale – CHAILLY-en-Brie	☎ 01.64.75.49.74
Caisse d'Assurance Maladie 77	☎ 36 46	SOS MEDECIN - SERRIS	☎ 0825 56 77 00
Hôpital - JOSSIGNY	☎ 01.61.10.62.42	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse IDF	☎ 36 60
Préfecture – MELUN	☎ 01.64.71.77.77	Sous-Préfecture - PROVINS	☎ 01.60.58.57.77

## NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.